**1ère journée: Aux frontières du droit pénal: la prévention du terrorisme**

9h : Allocation d’ouverture: prof. Dr. Tudorel TOADER, Recteur de l`Université „Alexandru Ioan Cuza” de Iasi; prof. dr. Jean-Christophe SAINT-PAU, Doyen de la Faculté de Droit, Université Bordeaux, France

9h15: Propos introductif

***Matin: La prévention par le droit pénal***

**Module 1: Les infractions obstacles au terrorisme: Quel lien avec l’infraction terroriste?**

Le droit pénal assure la prévention du terrorisme, notamment par le biais des infractions-obstacles qui viennent incriminer des comportements qui se situent en amont de la commission de l'infraction matérielle, à savoir les actes préparatoires. Quelles sont ces infractions? Quelle est la nature et l'intensité du lien qu'elles entretiennent avec les infractions terroristes?

10h30: Discussion/Pause

**Module 2: Le système du repentir: Quelle efficacité?**

Le système du repentir consiste à inciter les membres de groupes terroristes à collaborer avec les autorités répressives pour éviter la commission d'infraction terroriste. Ce système est-il efficace? Est-il suffisamment incitatif au regard des «récompenses» (exemption, réduction de peine) ou encore de la protection offertes au repenti (anonymat, changement d'identité...)? Quelles sont les conséquences du système sur les droits des personnes mises en cause? La réflexion peut être élargie également aux témoins et collaborateurs de justice.

12h: Discussion

12h30: Pause déjeuner

***Après midi: La prévention hors du droit pénal***

**Module 3: Le renseignement: Quelle articulation avec le droit pénal?**

Le renseignement est présenté comme l'un des outils indispensables pour prévenir la commission d'infractions terroristes. Il intervient avant l'ouverture d'enquête judiciaire et vise des personnes qui représentent un risque terroriste. Or, au regard des pouvoirs conférés aux services de renseignement, se pose la question de l'articulation avec le droit pénal. A quel moment s'ouvre la procédure pénale? Les renseignements obtenus peuvent-ils être utilisés dans le cadre de cette procédure ? Existe-t-il un risque d'instrumentalisation du renseignement à des fins pénales?

15h30: Discussion/pause

**Module 4: Les états d’exception: Quel avantage par rapport au droit pénal?**

La plupart des législations nationales prévoient des états d'exception qui peuvent être déclarés en cas de péril graves résultant d'atteintes à l'ordre public. Ces régimes ont pour effet de conférer des pouvoirs exorbitants aux autorités nationales (fermetures administratives d'établissements, assignations à résidence, perquisitions administratives...), en dehors des règles de la procédure pénale. Se pose la question de l'utilité et de l'efficacité de ces régimes. Les pouvoirs conférés dans ces périodes sont-ils plus nombreux, plus efficaces que ceux prévus par le droit pénal? Quelle est leur nature? Quel est leur impact sur les droits des personnes mis en cause? Comme s'articulent ce droit d'exception avec le droit pénal?

17h: Discussion/Fin des travaux

**2ème journée: Au cœur du droit pénal: la répression du terrorisme**

***Matin: Terrorisme et infraction pénale***

**Module 1: L’incrimination de l’acte terroriste: objectivisme ou subjectivisme du droit pénal?**

L'infraction terroriste est le résultat d'une méthode d'incrimination spécifique, consistant à l'énumération de comportements, constitutifs d'infraction de droit commun, commis dans un contexte ou/et dans dessein particulier. Quelles informations ces incriminations donnent sur la nature du droit pénal? L'infraction terroriste est-elle emprunt de subjectivisme, axée sur la personne du terroriste et sa personnalité ou d'objectivisme, intéressée par le trouble à l'ordre public constitué par l'acte?

10h: Discussion/Pause

**Module 2: La sanction du terrorisme: Faut-il une sanction spécifique?**

Certains Etats ont adapté les règles applicables aux personnes condamnés pour terrorisme, leur réservant un traitement spécifique. Quelle adaptation? Efficacité et/ou nécessité de l'adaptation de la sanction ou plus généralement du «statut pénitentiaire» du terroriste?

11h30: Discussion

12h00: Déjeuner

**Après midi: Terrorisme et procès pénal**

**Module 3: Le juge du terrorisme: Faut-il un juge spécialisé?**

La spécialisation des juridictions, notamment en matière de terrorisme, est un phénomène croissant. Pour quelles raisons? Quel est le degré de spécialisation? Quelle est l'utilité de la spécialisation du juge? Quels en sont les limites et les inconvénients?

15h00: Discussion/pause

**Module 4: Les procédures applicables au terrorisme: Quelles dérogations au droit commun?**

La particularité du terrorisme a conduit à la naissance de procédures dérogatoires du droit commun. Quelle est l'intensité de la dérogation ? Comment peut-on la mesurer? Quel est l'impact sur les droits des mis en cause? Le caractère dérogatoire de ces procédures est-il nécessaire, suffisant, justifié?

16h30: Discussion

16h45: Rapport de synthèse

17h15: Fin de travaux